

Formation Continue PSE 1

Depuis le 24 mai 2000, la formation continue équipier est obligatoire pour l'exercice des missions de secours en équipe (pour les titulaires du PSE 1 ou PSE 2 ou AFCPSM, CFAPSE, BEESAN). Cette remise à jour est à effectuer annuellement.

Une révision active du programme du PSE 1 sera faite à travers de nombreux cas concrets et l'utilisation du défibrillateur. Cette formation permet de répondre à vos questions de terrain. Une attestation de formation continue est délivrée à l'issue des 6 heures..7 heures

Cette formation a pour objet :

- le maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques
- l'actualisation et le perfectionnement des connaissances
- l'acquisition de nouvelles techniques

Programme

. Rappel des textes et modifications

- La sécurité, l'alerte
 - L'obstruction brutale des voies aériennes
 - L'inconscience
 - L'arrêt cardio-respiratoire
 - La défibrillation automatisée externe
 - Retrait du casque
 - La noyade
-
- Le plan de formation continue étant sur plusieurs années, le programme doit être révisé partiellement une fois par an.
-
- **Durée : 7 heures**



Fiche d'inscription
FORMATION CONTINUE
PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 1
 Lundi 16 ou Mardi 17 septembre 2013

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Coût de la formation : 70 €

Horaires : 8h-12h / 13h-15h

Lieu : Piscine municipale de St Paul (Front de Mer)

Equipement à amener : tenue de bain obligatoire (maillot et bonnet)

Cette fiche d'inscription doit être accompagnée :

- du règlement par chèque de 70 €

- de la photocopie de la formation initiale PSE1 ou de la dernière attestation de recyclage

Toute candidature ne pourra être considérée comme définitive qu'à réception de la fiche d'inscription complétée et du règlement adressés au comité régional de natation (adresse en pied de page).

Date :

Signature :